



DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Acquisition d'un fauteuil roulant électrique tout-terrain XT4

Le XT4 permet d'aborder des chemins, des sols meubles, des pentes, de l'herbe ou du sable sans dépendre entièrement de l'environnement aménagé. Cette demande vise à financer un matériel adapté à des usages extérieurs que mon fauteuil quotidien ne peut pas assurer.

Retrouver des espaces dont je suis tenu à distance

Je vis avec une myopathie évolutive diagnostiquée dans l'enfance. J'ai perdu la marche à l'âge de onze ans. Depuis, mon rapport aux lieux est très largement déterminé par une question préalable : le sol, la pente, la largeur du passage, l'état du chemin ou la présence d'un obstacle permettront-ils réellement d'y aller ?

Avec le temps, on apprend à composer avec cette limite. On regarde certains espaces à distance. On renonce à des chemins avant même de les envisager. On accepte que le sable, l'herbe haute, les sous-bois, les berges ou les points de vue situés hors des itinéraires aménagés ne fassent tout simplement pas partie des lieux accessibles.

L'essai du XT4 a déplacé cette frontière. En quelques jours, il m'a permis de rouler dans un champ, de suivre un sentier, de traverser des sols irréguliers, d'approcher une berge et de rester avec les personnes qui m'accompagnaient au lieu d'attendre au point où mon fauteuil habituel aurait dû s'arrêter.

Il ne s'agit pas d'un équipement de confort. Il s'agit d'un matériel qui modifie concrètement la place que je peux occuper dans les espaces extérieurs et la manière dont je peux y circuler avec les autres.



BUDGET PRÉVISIONNEL

Un projet estimé à 30 000 euros

Le budget prévisionnel du projet est évalué à 30 000 euros. Ce montant doit permettre l'acquisition du fauteuil tout-terrain XT4 et la réalisation des adaptations nécessaires et indispensables à ma situation particulière.

Devis en cours

Un devis détaillé est actuellement en cours de réalisation afin de préciser la configuration retenue, les adaptations nécessaires, le coût exact du matériel et le reste à charge à financer.

CADRE DE FINANCEMENT

Une demande complémentaire au financement du fauteuil principal

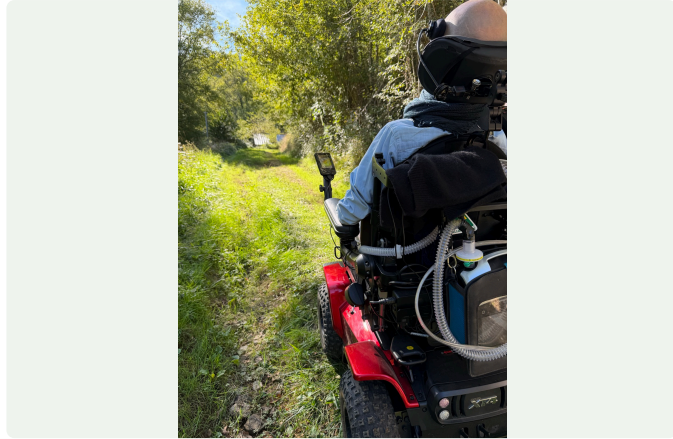
Depuis le 1er décembre 2025, les fauteuils roulants inscrits à la LPP sont pris en charge intégralement par l'Assurance maladie. Cette réforme constitue une avancée importante, mais elle ne règle pas la situation spécifique dans laquelle je me trouve.

Mon fauteuil principal doit être remplacé et cette demande doit rester prioritaire : il s'agit du fauteuil utilisé au quotidien pour les déplacements ordinaires, les soins, le travail et la vie courante. Le XT4 répond à un autre usage, mais il reste administrativement un fauteuil électrique. La demande d'aide financière porte donc sur cet équipement complémentaire, dont le besoin est distinct et documenté.

ESSAIS ET VALIDATIONS

Un essai concluant, validé par des professionnels

L'essai n'a pas consisté à regarder une fiche technique. Le fauteuil a été utilisé dehors, sur des sols irréguliers et dans des situations proches des usages visés. L'adéquation du XT4 à ma situation spécifique et à mes besoins a ensuite été validée par la clinique de positionnement de l'hôpital Purpan, à Toulouse.



Johann Chaulet

06 62 00 87 53 johann@johannchaulet.com